



NOTICE EXPLICATIVE

Pour déplacement tracé de tronçon des chemins ruraux :

- N°15, à la Marche,
- N°14, dit de Bigourdas aux « Moulins »,
- De la croix du Péré aux « Aoueillès ».

Par délibération du 9 septembre 2021, la commune de Monfort a décidé de modifier le tracé de tronçon des chemins ruraux :

- N°15, à la Marche,
- N°14, dit de Bigourdas aux « Moulins »,
- De la croix du Péré aux « Aoueillès ».

Ces modifications demandées par les propriétaires riverains, sont une amélioration de la sécurité (bruit, accidents...).

Les propriétaires concernés ont déjà fait réaliser les opérations d'arpentage à leurs frais.

La commune, qui est aussi intéressée par cette opération, prendra en charges les frais d'enquête publique estimée à 1000€.